

RAPPORT

2015



LA **QUALITE** ET LE **COÛT**
DE LA **COLLECTE** ET DE
L'**ELIMINATION**
DES **DECHETS MENAGERS**



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

A - Contexte général

L'année 2015 a été marquée par la mise en place de points d'apport volontaire (PAV) enterrés. Cette opération présente un intérêt dans les quartiers où le logement collectif prédomine. L'expérience a été réalisée sur la commune de Lagnieu qui a accueilli **10 PAV** composés de conteneurs de 5 m³ pour les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective et 4 m³ pour le verre.

Un programme de renouvellement des quelque 250 colonnes à verre a été planifié sur 2 ans avec une première tranche de **135** colonnes réalisée en 2015.

Le bureau NALDEO a été mandaté pour une étude sur la réorganisation des déchèteries compte tenu de l'évolution de la législation, notamment en matière de sécurité. Les travaux qui suivront cette étude s'échelonneront sur plusieurs années.

Le 1^{er} décembre, le marché de gestion des déchèteries a été renouvelé en distinguant le haut du bas de quai. L'entreprise MARCELPOIL s'est vue confier la gestion du bas de quai ; la gestion du haut de quai est revenue à la société TRIALP excepté pour la déchèterie de Loyettes conservée en régie.

Depuis le mois de juin, la Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine utilise les installations du quai de transfert de Sainte-Julie pour le transport de sa collecte sélective au centre de tri de Chassieu.

Le marché de transfert des déchets de balayage a été renouvelé à l'entreprise MARCELPOIL.

Afin d'optimiser le temps de travail, un équipage de collecte a été supprimé en ne remplaçant pas les départs en retraite.

Animation en milieu scolaire :

Une assistante de prévention déchets et environnement, Cindy Masobé, a été recrutée par CDD Emploi d'Avenir.

Ses missions : communication et promotion du tri dans les écoles, les immeubles, les quartiers, ...



Collecte des ordures ménagères :

elle s'effectue en porte à porte, par les agents de l'intercommunalité pour l'ensemble des communes, représentant 64 732 habitants (population communale).

Traitement des ordures ménagères :

Les déchets sont dirigés au centre d'enfouissement de La Tienne à Viriat. A partir du mois de mai, avec la mise en service d'OVADE, une partie des déchets est méthanisée. Au total, 12 263 tonnes ont été traitées en 2015 (+ 0,7 %).

Collecte sélective : son mode opératoire est le suivant :

a -en porte à porte, tous les quinze jours, pour le carton (782 tonnes collectées), l'acier (123 tonnes), l'aluminium (10 tonnes), les bouteilles et flacons plastiques (316 tonnes)

ainsi que les journaux-magazines (1 348 tonnes).

Par rapport à l'année 2014, on note une augmentation de 2 % dans la collecte des emballages (39,8 kg / habitant).



b -en apport volontaire pour le verre : les **249** conteneurs, répartis dans toutes les communes de la CCPA, ont permis à l'entreprise Guérin de collecter 2 227 tonnes en 2015 (+ 3,5 %), représentant 34,4 kg / habitant.

Déchèteries : en 2015, la déchèterie d'Ambérieu-en-Bugey a accueilli un total de **6 685 tonnes** (- 0,2 %) de déchets (cartons, bois, ferrailles, gravats, encombrants, déchets verts, pneus, huiles, batteries, D.M.S.), celle de Lagnieu **3 972 tonnes** (+ 2,6 %), celle de Meximieux **6 504 tonnes** (+ 0,1 %), celle de Loyettes **2 038**

tonnes (- 9,2 %), celle de Villebois **844 tonnes** (- 2,7 %).

Parallèlement, les DEEE (Déchets D'équipements Electriques et Electroniques) ont été collectés pour 230 tonnes à Ambérieu-en-Bugey, 102 tonnes à Lagnieu, 117 tonnes à Meximieux, 54 tonnes à Loyettes et 15 tonnes à Villebois.



Déchèterie d'Ambérieu en Bugey

B - Moyens dégagés par l'intercommunalité pour la collecte et le traitement des ordures ménagères en 2015

Un responsable du service collecte et gestion des déchets encadre les agents répartis comme suit :

- **22** conducteurs de véhicules et éboueurs affectés à la collecte des déchets classiques
- **8** conducteurs de véhicules et éboueurs affectés à la collecte sélective
- **1** référent site et interventions techniques
- **1** chargée de suivi d'activité et de fiscalité déchets
- **1** assistante opérationnelle de collecte des déchets
- **1** agent de quai de transfert
- **1** assistante de prévention déchets et protection de l'environnement.

La masse salariale totale s'est élevée à 1 460 134,38 €.

Centre technique de Sainte-Julie



C - Coûts observés en 2015

Les dépenses incluent celles liées à l'amortissement des investissements.

Coût de la collecte classique:

(dépenses : 2 149 074 € ; recettes : 726 054 €)

Il est de 1 423 020 €, en diminution de 19 % par rapport à 2014 ; cette diminution est due à la passation, au 1^{er} janvier 2015, d'un nouveau marché pour la gestion des bacs de collecte et à la suppression, en novembre, d'un équipage de collecte.

Le coût par habitant est de 21,98 €.

Coût du traitement : (dépenses : 1 856 960 € ; recettes : 58 320 €)

Le traitement des O.M. a coûté 1 798 640 € soit une augmentation de 6,2 % par rapport à 2014 qui s'explique par l'évolution des tarifs d'Organom.

Le coût par habitant est de 27,79 €.

Coût de la collecte sélective (porte à porte et apport volontaire): (dépenses : 1 394 731 € ; recettes : 922 207 €)

Le coût de la collecte sélective est de 472 524 €, en augmentation de 14,9 % par rapport à 2014, justifiée en partie par la baisse des recettes provenant des filières de tri.

Le coût par habitant est de 7,30 €.

Coûts divers :

Dans ce chapitre, il faut intégrer toutes les dépenses relatives aux ordures ménagères non affectées spécifiquement à la collecte ou au traitement ; il s'agit principalement des salaires du chef de site, de son adjointe et de l'agent du quai de transfert (pour la fraction non prise en compte par Organom).

Le coût par habitant s'élève à 4,21 €.

Coût de l'exploitation des déchèteries : (dépenses : 1 821 721 € ; recettes : 42 192 €)

En 2015, la gestion des 5 déchèteries a coûté 1 779 529 € (+ 5,3 %), soit 27,49 € par habitant. Cette hausse est justifiée par l'évolution du coût de traitement des encombrants.



D - Mode de financement

Au total, le coût de la gestion des déchets (O.M., collecte sélective, déchèteries), pour l'année 2015, a été de **89 € par habitant** (91€ en 2014).



Finance

Le coût de la collecte et du traitement est financé par la TIEOM (Taxe incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères) (5 029 246 €) perçue directement par la Communauté de communes.

Le TIEOM comprend une part fixe appliquée sur la base de taxe foncière et une part incitative qui dépend du nombre de collectes du bac sur une année.

Pour 2015, la part fixe était de **5,59 %**.

La part incitative est fonction du volume du bac.

Volume du bac	Coût par collecte
80 litres	2,15 €
140 litres	2,59 €
180 litres	2,89 €
240 litres	3,33 €
360 litres	4,21 €
660 litres	6,42 €
770 litres	7,23 €